



#AUTO #CONSO #ÉCONOMIECIRCULAIRE

ÉTUDE EXCLUSIVE

Décret relatif aux pièces de réemploi (PRE) : Les professionnels moins informés que les consommateurs !

Pour rappel, un décret applicable au 1^{er} janvier 2017, oblige les professionnels de la réparation automobile (mécaniciens, carrossiers) à proposer des pièces de réemploi (occasion) issues de l'économie circulaire à leurs clients.

Caréco, spécialiste du recyclage automobile et 1^{er} réseau national de vente de pièces auto d'occasion garanties, publie les résultats de son étude exclusive sur l'opinion des professionnels en matière de pièces de réemploi.

Menée en partenariat avec Décision Atelier, le magazine de référence dans les services après-vente automobile, cette enquête a été réalisée en ligne du 13 décembre 2016 au 9 janvier 2017 auprès de 200 professionnels de la réparation automobile (garagistes et carrossiers).

Si les pièces auto d'occasion sont très largement plébiscitées par les consommateurs, elles ne font pas (encore) l'unanimité chez les professionnels !

En effet, alors que 87% des automobilistes français (soit près de 9 sur 10) sont favorables à l'utilisation de la pièce de réemploi pour réparer leur véhicule et que 2/3 d'entre eux ont entendu parler du décret relatif à la pièce de réemploi applicable au 1^{er} janvier 2017 (*source Caréco/L'argus.fr - janv. 17*), cette étude révèle que :

- 1 patron de garage sur 4 n'est pas informé de l'obligation légale de proposer des pièces de réemploi ;
- Si 68% des professionnels estiment que cette obligation est une bonne initiative écologique, ils sont 52 % à penser qu'elle ne l'est pas d'un point de vue économique
- 1 professionnel sur 2 considère que le décret ne représente aucun bénéfice pour son affaire, tandis que l'autre moitié voit en ce texte l'opportunité de donner une image positive de son atelier (19%) et d'accroître le volume d'affaires (13%)
- 73% des professionnels proposent déjà des pièces de réemploi à leurs clients ; ces pièces concernent 14% des réparations

Des freins à lever

Si la majorité des professionnels estime que cette obligation est bénéfique pour l'écologie (68%), 52% pensent qu'elle ne le sera pas côté rentabilité.

Les principaux freins à la mise en place de la loi, évoqués par les professionnels sont : un investissement temps trop important (67%), un problème de sécurité et d'assurance (65%), un allongement des délais de livraison (58%) et une offre insuffisante (52%).

« Les résultats de l'étude montrent qu'il y a un encore un travail d'information à faire auprès des professionnels. Caréco travaille avec les professionnels de la réparation automobile depuis de nombreuses années et multiplie les initiatives à leurs égards sous forme d'outils dédiés, de journées portes ouvertes afin d'être facilitateur etc.

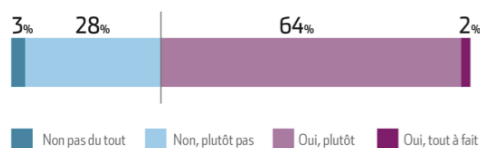
Notre objectif est de faire se rencontrer l'offre et la demande. Nous voulons nous inscrire dans la complicité et non dans l'opposition avec les pros qui sont déjà nos clients et partenaires. » déclare **Philippe RENAUD, Directeur Général de Caréco France.**

« Depuis longtemps les professionnels travaillent avec des pièces d'occasion. Les chiffres de l'étude l'indiquent clairement. Elles font parties des solutions qui s'offrent à eux en termes d'achats de pièces. Localement, garagistes et recycleurs ont tissé des liens de proximité.

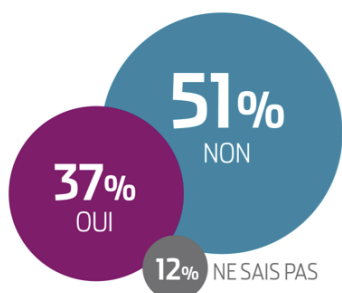
Face au vieillissement du parc et à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, ces pièces de réemploi seront même appelées à être utilisées plus largement afin d'assurer aux ateliers un volume de travail. Il n'en reste pas moins que systématiser leur usage reste un problème pour les garagistes qui souhaitent garder le choix de composer avec ou sans. Ils craignent que cette obligation se traduise par le fait qu'on leur impose des fournisseurs et des tarifs, ce qui conduirait à une perte de rentabilité et de productivité, sans parler des éventuelles problèmes de garantie et de sécurité » décrypte **Fabio Crocco, rédacteur en chef de Décision Atelier.**

LA PIÈCE DE RÉEMPLOI EN CHIFFRES

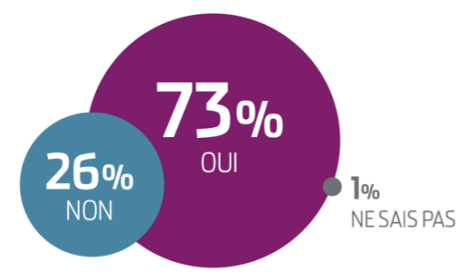
FAITES-VOUS **CONFIANCE** AUX PIÈCES DE RÉEMPLOI ?



ESTIMEZ-VOUS QUE CETTE OBLIGATION SOIT **UNE BONNE CHOSE** POUR VOTRE AFFAIRE ?

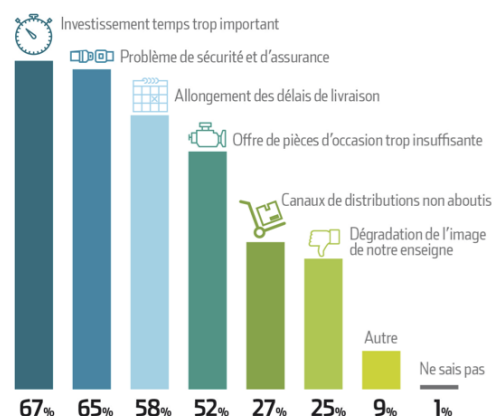


PROPOSEZ-VOUS DÉJÀ DES PIÈCES DE RÉEMPLOI ?

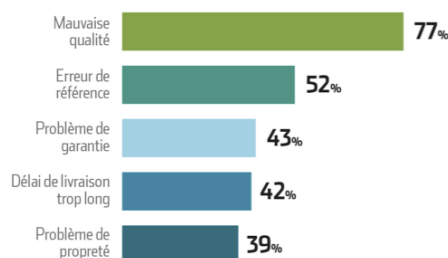


Lorsque les pièces de réemploi sont proposées elles concernent en moyenne **14% des réparations**.

SELON VOUS, QUELS SONT **LES FREINS** ÉVENTUELS À LA MISE EN PLACE DE CETTE LOI ?



QUELS SONT **LES PROBLÈMES** QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉ AVEC LES PIÈCES DE RÉEMPLOI ?



A propos de Caréco

Acteur majeur du recyclage automobile et 1er réseau national de vente de pièces auto d'occasion garanties, Caréco compte plus de 60 centres et emploie 1300 collaborateurs en France. Chaque année le groupe traite 150 000 véhicules hors d'usage (VHU). Avec 5 millions de pièces - accessible à la vente en ligne sur careco.fr - Caréco dispose du plus gros stock national de pièces auto d'occasion garanties.

Changer l'image des casses traditionnelles et démocratiser la pièce de rechange d'occasion, tel est le leitmotiv de Careco dont le modèle économique est au cœur de l'économie circulaire. Plus d'informations sur www.careco.fr

A propos de Décision Atelier

Décision Atelier est un magazine spécialisé dans l'après-vente automobile (services et réparation) édité par le groupe Infopro Digital. Diffusé auprès de 21 500 abonnés professionnels (MRA, réparateurs agréés, agents, carrossiers, distributeurs de pièces de rechange, etc.), il décrypte chaque mois les grandes tendances et les mutations du secteur. Sur Internet, 52 000 lecteurs mensuels se rendent sur le site decisionatelier.com et 14.400 sont abonnés aux newsletters thématiques (marché, équipement, poids-lourd).

CONTACT PRESSE :
AGENCE POINT VIRGULE
Vanessa PEREZ
01 73 79 50 74 / 06 52 42 98 00
vperez@pointvirgule.com